



« ENSEIGNER NON SEULEMENT AVEC DES PAROLES, MAIS BEAUCOUP PLUS AVEC LES FAITS... » (Ursulines, 1597)

BTS

- Services Informatiques aux Organisations
- Comptabilité & Gestion
- Assistant de Manager
- Assistant de Gestion PME-PMI

Préparation au Concours Passerelle

Formations en alternance

- DCG en apprentissage
- DSCG en contrat de professionnalisation

Licences

- Licence professionnelle Gestion de la paie (*en partenariat avec l'IAE Lyon 3*)
- Licences anglaises délivrées par l'Université de Coventry
- Bachelor (Honours) Global Business
- Bachelor (Honours) Global Marketing
- Bachelor (Honours) International Hospitality and Tourism Management (IHTM)
- Bachelor Informatique au Griffith College de Dublin

BAC STMG

- Ressources Humaines et Communication
- Mercatique
- Gestion et Finance
- Systèmes d'Information de Gestion



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

CS 20025
69322 LYON CEDEX 05
Tél. 04 78 15 00 60
Fax 04 78 15 00 69
ufa@icof.fr
contact@icof.fr

Rhône-Alpes



Fondé en 1916 et sous tutelle des ursulines, l'ICOF est un lycée technologique privé, secondaire et supérieur, sous contrat avec l'Etat.

Nous souhaitons aider nos 430 lycéens, étudiants et apprentis à acquérir et développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être adaptés aux besoins des entreprises.



NOS REALISATIONS

- Aménagement et équipement de nouvelles salles informatiques.

NOS PROJETS

- Mise en place d'un espace numérique.
- Développement de l'administration du site internet et des réseaux sociaux
- Achat et mise à jour de logiciels.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI

La Taxe d'Apprentissage se décompose en 2 parties :

- une contribution au titre du « quota d'apprentissage » : destinée à soutenir la politique de développement de l'apprentissage mise en œuvre par les Conseils Régionaux. (voir schéma ci-dessous)



- une contribution au titre du « hors quota » ou « Barème » : pour les formations technologiques et professionnelles (sous statut scolaire ou étudiant), en répartissant son montant selon 2 catégories, liées aux niveaux de formations. (voir schéma ci-dessous)



Le lycée ICOF est habilité pour les 2 catégories / n° UAI 0690631L

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 3 ÉTAPES

- 1 Contactez votre organisme collecteur
- 2 Précisez l'affectation de votre versement :
- 3 Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur avant le 29 février 2016

ICOF n° UAI 0690631L

Veillez à transmettre l'information à votre cabinet comptable ou au responsable de votre service social. Merci par avance pour votre soutien et votre confiance.

Pour tout renseignement concernant la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter
Juliette PIQUET-GAUTHIER
04 78 15 00 60
ufa@icof.fr